
Adresse du comité de surveillance de la commune de Mirecourt annonçant ses dons et se plaignant des violations de la loi du maximum, lors de la séance du 11 ventôse an II (1er mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du comité de surveillance de la commune de Mirecourt annonçant ses dons et se plaignant des violations de la loi du maximum, lors de la séance du 11 ventôse an II (1er mars 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 589-590;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32848_t1_0589_0000_10

Fichier pdf généré le 15/05/2023

se rendre à Reims, où il doit joindre le 19^e régiment de chasseurs à cheval; et la Société a eu l'attention d'en instruire le Ministre de la Guerre.

Si nous croyons, Citoyens Législateurs, devoir en informer aussi la Convention nationale, c'est moins pour fixer les regards sur cet hommage, que pour exciter l'émulation des autres sections de la République sur ce moyen d'augmenter les forces nationales, s'il étoit échappé à quelques unes d'entr'elles. Il n'en est aucune, peut-être, dont les ressources soient plus bornées que les nôtres; aucune n'a plus souffert de l'intempérie des saisons qui a presque anéanti nos récoltes des trois dernières années consécutives. Cependant, nous avons eu la consolation de voir tous nos concitoyens s'empresse à l'envi de concourir à cette offrande. Tant il est vrai que rien n'est impossible au zèle patriotique; et que le François connoît trop le prix de la liberté pour ne pas tout sacrifier au désir d'en assurer la conquête.

Vive la République une et indivisible! honneur, respect à la Convention Nationale! Salut et Fraternité aux dignes et courageux représentants du seul peuple vraiment libre de l'Europe.»

MATHIEU (*secrét.*), SOUTTEAU (*présid.*),
HÉZARD (*archiviste*).

5

Le citoyen Merceron fait don à la patrie de 70 paires de souliers, produit des épargnes qu'il a faites sur son modique revenu.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de l'examen des marchés (1).

6

Le tribunal criminel du département des Vosges invite la Convention à rester à son poste. Insertion au bulletin (2).

[Mirecourt, 5 vent. II. A la Conv.] (3)

«Le tribunal du département des Vosges remarque journellement que les mesures du gouvernement révolutionnaire produisent les meilleurs effets. Les délits se découvrent, se poursuivent et sont punis. Les listes que fournissent les agents nationaux des districts, améliorent sensiblement la procédure par jurés; plus à portée de connoître les citoyens qui les environnent, on n'y voit maintenant placés que des patriotes et des hommes inaccessibles à toute espèce de séduction: encore quelque tems, et les prévaricateurs, les agioteurs, les déprédateurs et tous les ennemis de la République, qui trouvoient leur salut dans le silence ou dans l'imperfection des loix, tomberont sous le glaive de la justice et recevront le juste châtement dû à leurs crimes.

Représentants du peuple, poursuivez votre carrière et continuez à nous donner des loix qui punissent les coupables et qui fassent pâlir les méchants. Restez à votre poste jusqu'à ce que la République ait exterminé tous ses ennemis. La nature entière attend son salut de votre énergie.

Nous vous invitons aussy à vous occuper de la loi qui est annoncée sur le *maximum*. Les décrets précédents qui le déterminent sont si généralement violés et tant de citoyens sont intéressés à couvrir les infractions, que dans l'état actuel des choses, l'impunité des coupables est presque assurée.»

DIEUDONNÉ, PETITMENGIN, PHILIPPE, FOURNIER,
BOUGEL, POTTIER,
(*juges, accusateur public et greffier
du trib. criminel*).

7

Le comité de surveillance de la commune de Mirecourt, district du même nom, annonce que les citoyens de ce district ont déposé, pour leurs frères d'armes, 987 chemises, 15 draps, 82 paires de bas, 217 paires de souliers, une paire de boucles d'argent et autres effets, 60 liv. 4 s. en numéraire, et qu'il reste encore au comité une somme de 427 liv. en assignats qui va être convertie en effet, ainsi qu'il a déjà été fait d'une somme de 1948 livres.

Mention honorable, et insertion au bulletin (1).

[Mirecourt, 5 vent. II. A la Conv.] (2)

«Le Comité de surveillance de la Commune de Mirecourt s'est empressé d'exécuter la loi du 19 brumaire dernier dès qu'il en a eu connoissance. Il a eu la satisfaction de voir un grand nombre de bons citoyens s'empresse à donner des preuves de leur générosité républicaine. 987 chemises, 15 draps, 4 serviettes, une nappe, un paquet de linge de pansement enveloppés dans un vieux drap, 44 paires de bas de laine neufs, 38 paires de bas de fil et coton, 217 paires de souliers neufs avec des clous dessous, 2 capotes bleues, une grise, un habit uniforme, 8 vestes, 7 paires de culottes, 3 pantalons, 5 paires de guêtres, un bonnet de coton, un mouchoir, 2 échevotes de fil, une giberne, 2 banderolles, un sac de toile, une paire de boucles de souliers d'argent, deux contre-épaulettes en or, et 60 liv. 4 sols en numéraire ont été apportés en dons patriotiques. Nous les avons versés à l'administration du district chargée de les rendre à leur destination. Le sort de nos braves défenseurs de la patrie écarte le sentiment de toutes les privations. Rien de coûte aux habitants de ce district, lorsqu'il s'agit des besoins de ceux de leurs frères qui combattent pour la liberté.

Il nous reste encore 427 livres en assignats, que le Comité va convertir en effets. Il en a usé ainsi

(1) P.V., XXXII, 353. Bⁱⁿ, 13 vent. (suppl^t).

(2) P.V., XXXII, 353. Bⁱⁿ, 12 vent.

(3) C 294, pl. 979, p. 22.

(1) P.V., XXXII, 353-354. Bⁱⁿ, 13 vent. (suppl^t); *Ann. patr.*, n° 425; *C. Eg.*, n° 561; *M.U.*, XXXVII, 186; *J. Sablier*, n° 1172.

(2) C 293, pl. 965, p. 11.

d'une somme de 1948 livres un sol qu'il avoit reçu en mêmes espèces.

Représentants du Peuple, nous vous conjurons encore une fois de poursuivre votre carrière, et de rester à votre poste jusqu'à ce que la Révolution soit entièrement achevée, jamais la nation n'eut une confiance plus étendue dans ses mandataires. Vous pouvez seuls assurer le salut de la République, parce que vous avez les premiers trouvé le grand art d'atterrer les conspirateurs et les méchants par la sévérité des mesures que vous avez déployées, et dont vous devez poursuivre l'exécution jusqu'à ce qu'il ne reste plus d'ennemis de la Révolution.

Tous les amis sincères de la liberté se félicitent d'être les témoins et les coopérateurs des succès du gouvernement révolutionnaire, tenez aux principes de rigueur que vous avez développés, un seul instant de flexibilité ranimerait la malveillance de l'aristocratie et du modérantisme, dont la coalition demande une surveillance toujours active et nerveuse, une erreur funeste seroit de croire à la conversion de nos ennemis.

Nous devons vous annoncer aussi que l'égoïsme trop fécond en ressources criminelles a trouvé le moyen de rendre presque nulles les lois relatives au maximum, elles sont généralement violées, et les coupables, en si grand nombre que la punition devient impossible : hâtez-vous donc de nous donner le décret qui doit mettre un terme à toutes les infractions dont le résultat est d'enrichir l'homme immoral, et d'accabler de privations le bon citoyen. »

M. GAND, N. MAUGHAM, C. E. CABASSE, E. MARCHAL,
C. MAGNIEN, FOURNIER, POTTIER.

8

La société populaire républicaine de Pithiviers rend compte que, depuis l'apparition du citoyen Lefiot dans ces contrées, le modérantisme a été écarté, et la superstition renversée; elle remercie la Convention de lui avoir envoyé ce brave Montagnard, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Pithiviers, s.d. A la Conv.] (2)

« Grâce à la Montagne, un caillou vient de se détacher de sa cime; dans sa course rapide semblable à la flamme dévorante que porte un vent impétueux sur des herbes sèches et stériles, il a brisé nos derniers fers que de misérables devins faisoient l'ouvrage de la divinité, il vient de faire disparaître des lieux de son passage les restes impurs des préjugés du fanatisme, de l'ignorance et de l'aristocratie, qui sous le masque de l'hypocrisie nourrissoient encore le vain espoir de recouvrer leurs droits affreux.

Lefiot est ce caillou détaché du rocher : à la subite apparition de ce sage dans notre cité la pierre et le bois dont l'art avoit sculpté des espèces de dieux ont été voués au mépris qui leur étoit dû, les autels de la superstition ont été renversés. Le modérantisme couvert d'un man-

teau patriote s'étoit glissé dans nos autorités constituées : elles ont été épurées. Le peuple content de la justice, de la philosophie de ce législateur montagnard, vote pour lui des remerciements à la Convention. Il la conjure de ne quitter le timon de la République que quand les hordes des brigands couronnés, écrasés ensemble sous ses foudres vengeresses, elle aura donné la liberté à tous les peuples de l'univers. »

LE COUVREUR, BOIZEAU
(membres du C. de corresp.),
LE SAZ (secrét.).

9

La société populaire de Sens invite la Convention à rejeter loin d'elle d'insidieuses propositions de paix, elle compte sur l'énergie et le courage des représentants du peuple français.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Sens, 21 pluvi. II] (2)

« Citoyens représentans du Peuple,

Les tyrans conçoivent enfin que le mouvement d'un grand peuple peut être arrêté dans ses sublimes effets. Usurpateurs des droits des nations, ils craignent que la vérité ne désille les yeux de leurs sujets. La terreur les poursuit dans leurs palais, asiles de la corruption, et ils cherchent à éviter le volcan révolutionnaire qui doit changer la face de l'univers. Ils s'accordent pour jeter au milieu des François d'insidieuses propositions de paix. Les lâches ! Ils se flattent d'attiédir l'énergie nationale ! Ils se reposent sur la perfidie de leurs moyens pour raviver avec le temps leurs ressources épuisées et rallumer les feux d'une guerre que leur détresse ne leur permet pas de soutenir.

Citoyens, des hommes libres ne composent point avec de vils esclaves; ils sont grands et terribles dans leur défense autant qu'implacables dans leur vengeance. Les droits des nations, dans la grande cause qui s'agit, ont été méconnus, outragés, avilis, l'humanité s'indigne au récit des moyens que les despotes ont prodigués pour retarder le cours de la Révolution française et étouffer la liberté naissante. Des intrigues et des trames de toute espèce se sont nouées par leurs ordres dans le sein même de la France; l'or et l'argent ont été répandus pour corrompre et allumer les torches de la guerre civile : le poison, le fer et l'incendie ont été stipendiés pour assassiner les chauds amis du peuple; nos intrépides défenseurs indignement trahis ont été lâchement égorgés et le paisible habitant des frontières a été inhumainement massacré.

Eh ! c'est avec de tels ennemis que l'on proposeroit à la France d'entrer en de vaines négociations ! mais les mânes des François morts pour leur patrie sont-ils donc apaisés ? Douze cent mille républicains sous les armes ont-ils les bras enchaînés ? Et le reste des François n'aspire-t-il

(1) P.V., XXXII, 354. Bⁱⁿ, 11 vent.; C. Eg., n° 561; M.U., XXXVII, 186; J. univ., n° 1560.

(2) C 295, pl. 987, p. 27. Lettre d'envoi (p. 28); analyse (p. 25 a).

(1) P.V., XXXII, 354. Bⁱⁿ, 12 vent.

(2) C 295, pl. 987, p. 26.